

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 mai 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 321-05-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 322-05-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 33 et 36.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 mai 2018
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2018
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

12. Acceptation des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport
13. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2017
14. Autorisation de signature – Entente inter-MRC concernant la Table des préfets de la couronne Nord
15. Engagement d'un coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord à titre d'employé contractuel de la MRC Les Moulins et autorisation de signature
16. Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2017
17. Dépôt du rapport final et du rapport financier et autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente 2017-2019 avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (deuxième et troisième versement)
18. Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
19. Autorisation de paiement à Lanaudière économique – Projet régional ARTERRE
20. Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 6 et 7 juin 2018 à Ville de Mont-Tremblant
21. Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière le 24 août 2018 au Club de golf de Montcalm à St-Liguori
22. Invitation de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière – 5 à 7 le 17 mai 2018 dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Forum sur le développement social
23. FQM : Invitation au Rendez-vous du président le 10 mai 2018 à l'hôtel de ville de St-Lin-Laurentides
24. Publicité « Hommage à nos aînés » publiée par le journal La Revue
25. Forfait de dix publicités publiées par le journal La Revue afin de promouvoir la 10<sup>e</sup> édition des Marchés publics Desjardins moulinois
26. Marchés publics moulinois 2018 – Approbation d'un budget de dépenses pour des activités de communication
27. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2018-2019

28. Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
29. Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
30. Autorisation de paiement à la firme Cima+ - Mandat pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (paiement final)
31. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau identifiés CE024, CE025 et CE026 entre l'avenue Philips et le chemin des Anglais
32. Engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche sur une période d'un (1) an suivant la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral dudit cours d'eau
33. Nomination de représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 11 149-12-17 - **Retiré**
34. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de révision du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV)
35. Examen et approbation du règlement numéro 1103-52 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire et afin de modifier les limites de plusieurs zones du territoire
36. Autres sujets
  - 36.1 Remplacement temporaire - Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL) - **Retiré**
37. Période de questions
38. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 323-05-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 324-05-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 mai 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 mai 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 325-05-18 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2018

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 1 437 381,98\$ pour le mois de mai 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-57 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 305,59\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 326-05-18 Liste des chèques émis au mois d'avril 2018

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2018, pour un montant de 267 096,19\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-58 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 587,83\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 327-05-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2018* »).

ADOPTÉE

11 328-05-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 8 mai 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de l'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 8 mai 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 329-05-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite aux rencontres tenues les 26 avril 2018 et 1<sup>er</sup> mai 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement aux rencontres des 26 avril et 1<sup>er</sup> mai 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 330-05-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 3 mai 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 3 mai 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 331-05-18 Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-59 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 332-05-18 Acceptation des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux tels que vérifiés par Raymond, Chabot, Grant, Thornton, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir les rapports spéciaux au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière les rapports susmentionnés.

ADOPTÉE

11 333-05-18 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, tels que vérifiés par la firme Mallette Inc., soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les états financiers 2017 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière les états financiers 2017.

ADOPTÉE

11 334-05-18 Autorisation de signature – Entente inter-MRC concernant la Table des préfets de la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la couronne Nord ont formé un comité de travail appelé la *Table des préfets et élus de la couronne Nord* dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du gouvernement,

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de ces MRC de formaliser ce comité et de lui garantir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts et ainsi, il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente inter-MRC;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente inter-MRC entre la ville de Mirabel, la MRC de Deux-Montagnes, la MRC Thérèse-De Blainville, la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption, intitulée « *Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord* ».

ADOPTÉE

11 335-05-18 Engagement d'un coordonnateur aux dossiers métropolitains de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) à titre d'employé contractuel de la MRC Les Moulins et autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 334-05-18 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins autorisant la signature d'une entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ladite entente Inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord, la MRC Les Moulins accepte de fournir les services du coordonnateur pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 220-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'accompagner les membres de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) dans le recrutement, la sélection et l'embauche d'une nouvelle personne au poste de coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Yves Phaneuf soit et est engagé à titre d'employé contractuel à compter du 4 juin 2018, au poste de coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord pour une période de cinq (5) ans. L'emploi est offert aux conditions et modalités stipulées au contrat de travail.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

11 336-05-18

Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis le 20 avril 2015, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2017 dûment complété et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier, doit être transmis au ministre de l'Économie, Science et Innovation (MESI) accompagné du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2017.



QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à transmettre au ministère de l'Économie, Science et Innovation (MESI), les deux (2) sections du Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2017 accompagnées du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

11 337-05-18

Dépôt du rapport final et du rapport financier et autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente 2017-2019 avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (deuxième et troisième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 172-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature du Protocole d'entente 2017-2019 entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d'action 2017-2019 du programme Mobilisation-Diversité (MIDI) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 2.2.3.2 et 2.2.3.3 de l'entente susmentionnée, les deuxième et troisième versements sont payables, suite au dépôt du rapport d'étape, du rapport final et du rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final et le rapport financier ont été déposés;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme au montant de 45 150,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits au Protocole d'entente mentionné dans le préambule de la présente résolution entre la MRC Les Moulins et AMINATE.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « AMINATE », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-7 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 172-01-18.

ADOPTÉE

11 338-05-18

Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 559-10-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du programme de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, les noms des artistes de l'organisme retenus dans le cadre du programme de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre aux artistes et à l'organisme retenu, le versement de la part de la MRC Les Moulins dans le cadre du partenariat territorial en lien avec la collectivité Lanaudière 2017-2018 au montant total de 20 000,00\$ pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre aux artistes et à l'organisme qui reçoivent une subvention, leur montant respectif, pour un total de 20 000,00\$ pour l'année 2018, le tout, dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

QUE la responsable des finances, des ressources humaines et matérielles, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents intitulés « *Confirmation de paiement* » destinés aux artistes qui reçoivent une subvention pour l'année 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-60 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 339-05-18

Autorisation de paiement à Lanaudière économique – Projet régional ARTERRE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 079-11-17, le conseil de la MRC Les Moulins a appuyé le projet régional ARTERRE de Lanaudière Économique, lequel qui est un service d'accompagnement et de maillage axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite participer au projet ARTERRE ;

CONSIDÉRANT la facture transmise par Lanaudière économique, au montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins au projet ARTERRE de Lanaudière économique ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Lanaudière économique un montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins au projet ARTERRE de Lanaudière économique.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 436,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Lanaudière économique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 340-05-18 Assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) les 6 et 7 juin 2018 à Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) aura lieu les 6 et 7 juin 2018 à Ville de Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à représenter la MRC Les Moulins à l'assemblée des MRC de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) qui aura lieu les 6 et 7 juin 2018 à Ville de Mont-Tremblant. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-62 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 370,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 341-05-18 Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière le 24 août au Club de golf de Montcalm à St-Liguori

CONSIDÉRANT la tenue de la 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière qui aura lieu vendredi, le 24 août 2018 au Club de golf de Montcalm situé à St-Liguori ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer le préfet et le préfet suppléant à la 29<sup>e</sup> édition de l'Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu vendredi, le 24 août 2018 au Club de golf de Montcalm situé à St-Liguori. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 380,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 342-05-18 Invitation de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière – 5 à 7 le 17 mai 2018 dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Forum sur le développement social

CONSIDÉRANT la tenue d'un 5 à 7 dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Forum sur le développement social lequel aura lieu le 17 mai 2018 à La Distinction, salle Alto, à Joliette;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Nathalie Ricard et Anny Mailloux soient et sont autorisées à assister au 5 à 7 dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Forum sur le développement social qui aura lieu le jeudi 17 mai 2018 à La Distinction, salle Alto, à Joliette. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

11 343-05-18 FQM : Invitation au *Rendez-vous du président* : jeudi 10 mai à l'hôtel de ville de St-Lin-Laurentides

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'événement *Rendez-vous du président* qui aura lieu le 10 mai 2018 à l'hôtel de ville de St-Lin-Laurentides;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante, et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le présent, monsieur Guillaume Tremblay, soit et est autorisé à assister à l'événement *Rendez-vous du président* organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 10 mai 2018 à l'hôtel de ville de St-Lin-Laurentides. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

11 344-05-18 Publicité « Hommage à nos aînés » publiée par le journal La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier une publicité dans le journal La Revue afin de rendre hommage aux aînés ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue, relativement à une publicité « Hommages à nos aînés », au coût de 1 012,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 345-05-18 Forfait de dix publicités publiées par le journal La Revue afin de promouvoir la 10<sup>e</sup> édition des Marchés publics Desjardins moulinois

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire l'achat d'un forfait de dix (10) publicités d'une demi-page couleur dans le journal La Revue incluant la publicité sur le site web ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat d'un forfait de dix (10) publicités d'une demi-page couleur dans le journal La Revue incluant la publicité sur le site web, au coût de 6 540,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit journal sur présentation des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 540,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 346-05-18

Marchés publics Desjardins moulinois 2018 – Approbation d'un budget de dépenses pour des activités de communication

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de promouvoir l'édition 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un budget global de 15 983,61\$, excluant les taxes, pour les activités de communication de l'édition 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois ;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « Budget Marchés publics Desjardins moulinois 2018 » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont acceptées les prévisions de dépenses au montant de 15 893,61\$, excluant les taxes, pour l'édition 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois, le tout conformément au tableau intitulé « Budget Marchés publics Desjardins moulinois 2018 ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 893,61\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 347-05-18

Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement d'une somme de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2018-2019.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire d'adhésion.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 348-05-18

Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Lanaudière, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Lanaudière, un substitut élu pour remplacer l'administrateur révoqué ou retiré ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Mario Racette, maire de la municipalité de Saint-Roch-Ouest à titre d'administrateur au Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et d'autre part, nomme monsieur Richard Rondeau, maire de la municipalité de Saint-Zénon à titre de substitut.

ADOPTÉE

11 349-05-18

Prolongation de mandat et autorisation de paiement à la firme Deveau Avocats dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9614-09-14, 10 157-11-15 et 10 562-10-16, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre d'un recours introduit par l'entreprise Culture Belferme Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins jusqu'à concurrence de 10 000,00\$, incluant les déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 350-05-18

Autorisation de paiement à la firme Cima+ - Mandat pour la réalisation de relevés de terrain, de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (paiement final)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Cima+ par la résolution numéro 8865-04-13 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents ;

CONSIDÉRANT le solde dû dans ce dossier en honoraires professionnels au montant de 1 121,00\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Cima+, la somme de 1 121,00\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 8865-04-13 relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, le tout conformément à l'état de compte daté du 28 février 2018.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 «*Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-100 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

11 351-05-18

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau identifiés CE024, CE025 et CE026 entre l'avenue Philips et le chemin des Anglais

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau identifiés CE024, CE025 et CE026 entre l'avenue Philips et le chemin des Anglais ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau identifiés CE024, CE025 et CE026 entre l'avenue Philips et le chemin des Anglais.

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point et en conséquence, il ne participe pas aux discussions.*

11 352-05-18 Engagement de la MRC Les Moulins envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau situé ente le 385 et 399 du chemin Pincourt à Mascouche sur une période d'un (1) an suivant la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral dudit cours d'eau

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet d'exiger un engagement de la part de la MRC Les Moulins, d'effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 du chemin Pincourt à Mascouche sur une période d'un (1) an suivant la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral dudit cours d'eau ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à effectuer un suivi de l'enrochement du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 du chemin Pincourt à Mascouche sur une période d'un (1) an suivant la réalisation des travaux de stabilisation de berges et du littoral dudit cours d'eau et d'apporter les correctifs nécessaires au cours de l'année suivant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud reprend sa participation aux discussions..*

11 353-05-18 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de révision du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV)

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière révisé actuellement son Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV) ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière souhaite impliquer les MRC de Lanaudière tout au long du processus de révision et demande ainsi aux MRC de désigner un représentant au sein du Comité régional de mobilisation des bois, lequel orientera le processus de révision et le contenu du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV) ;



Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberte, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité régional de mobilisation des bois de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ;

QUE monsieur Mathieu Gaudette, soit et est nommé à titre de substitut de la représentante de la MRC Les Moulins au comité susmentionné.

ADOPTÉE

11 354-05-18

Examen et approbation du règlement numéro 1103-52 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire et afin de modifier les limites de plusieurs zones du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-52 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire et afin de modifier les limites de plusieurs zones du territoire ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-52 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones du territoire et afin de modifier les limites de plusieurs zones du territoire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Maxime Houle, citoyen de la MRC Les Moulins, manifeste son inquiétude aux membres du conseil concernant la qualité du service de transport en commun depuis la perte de la compétence de la MRC en cette matière.

11 355-05-18 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et greffière